



## REGLEMENT DU CHALLENGE CVD 2019

### A. CHALLENGE

L'ensemble des Bateaux sera classé dans un challenge unique.

C'est toujours la jauge HN Osiris qui déterminera le classement de chaque bateau. Le challenge est ouvert aux voiliers habitables titulaires d'une carte d'identité nationale Osiris en cours de validité.

Le challenge est régi par :

- les règles de jauge Osiris Habitable
- le présent règlement et ses éventuels avenants
- les instructions de course particulières à chaque course établies par les clubs organisateurs

L'inscription se fait automatiquement lors de la première inscription à une régates du challenge. En fonction des circonstances, les clubs organisateurs peuvent, si nécessaire, modifier la date d'une course, l'ordre des courses voire annuler une compétition.

### B. REGATES INSCRITES A CE CHALLENGE 2019

Date	Nom de l'épreuve	Organisateur
20 — 21 avril	Dieppe Banana's Cup	Cercle de la Voile de Dieppe
18 – 19 mai	Grand prix de la Côte d'Albâtre	Club Nautique Valériquais
18 – 19 mai	Grand Prix du SNPH	Sport Nautique et Plaisance du Havre
7 au 9 juin	Normandy Cup	Ligue de Voile Normandie
15 juin	Dieppe – Le Havre	Cercle de la Voile de Dieppe
12 octobre	Double de Fécamp	Société des Régates de Fécamp
13 octobre	Double de Dieppe	Dieppe Sail Competition
16 – 17 novembre	Régate des Harengs	Cercle de la Voile de Dieppe

La régates du 15 juin, entre Dieppe et Le Havre sera l'occasion aussi d'emmener les bateaux au Havre afin d'assister le lendemain au départ des bateaux de l'armada dans la Baie de Seine.

### C. ATTRIBUTION DES POINTS

Le barème utilisé pour cette saison 2019 sera basé sur le système « H » proposé par la jauge HN avec l'ajout de coefficients de majoration pour chaque régates.

Avec :

$$P = \frac{101 \times (N - A + 1)}{N + 1} \times cf$$

- $P$  : points aux centièmes
- $N$  : nombre de bateaux classés
- $A$  : place du bateau
- $cf$  : coefficient de majoration

Si le Bateau est :

- DNC, DSQ, DNE, BFD, OCS : 0 point est attribué
- DNS, DNF, RET : 50% des points du dernier bateau classé sont attribués

Les coefficients de majoration selon les régates pour la saison 2019 sont :

- La Banana's Cup : 2
- Grand prix de la Côte d'Albâtre : 1,5
- Normandy Cup : 1,5
- Dieppe – Le Havre : 1
- Grand prix du SNPH : 1,5
- Double de Fécamp : 1
- Double de Dieppe : 1
- Régate des harengs : 1,5

### D. CLASSEMENT

#### 1. Pour chaque régates

Le CVD utilise le logiciel de classement mis à disposition par la FFV (FREG). Le challenge CVD prend en compte le classement obtenu dans cette régates.

#### 2. Pour le challenge :

Les 7 meilleurs résultats incluant celui de la Banana's cup seront pris en compte pour le calcul des points.

- Si 8 régates courues : le moins bon résultat (hors Banana's cup) sera supprimé
- Si 7 régates courues, ou moins : tous les résultats sont pris en compte.

Afin d'intégrer le classement du challenge il faudra avoir participé à un minimum de 3 régates du calendrier proposé :

- Les voiliers qui auront participé à plus de 6 régates se verront attribué un bonus de 10% des points qu'ils ont obtenus sur l'ensemble de la saison.
- Les voiliers qui ont participé aux 5 régates avec coefficient majoré se verront accordé un bonus de 5 % des points qu'ils ont obtenus sur l'ensemble de la saison.